

INTERVENTION PLANIFIEE 428
N/REF : 1/03/2025 50H17 C:000311 I:00492

**ECOLE PRIMAIRE
SAINT JEAN DE LA CROIX
11 R TRAONOUZ
29480 LE RELECQ KERHUON**

IMMEUBLE : ECOLE PRIMAIRE
ST JEAN DE LA CROIX
11 RUE TRAONOUZ
29480 LE RELECQ-KERHUON

Dirinon le, 07 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAC A GRAISSE - CONTACT 02 98 04 65 08 - FERMÉ MERCREDI AP 10H15 OU APM

MOTIF : Intervention semestrielle

Donneur d'ordre : _ LA DIRECTION

ENTRETIEN DU : 03/03/2025
- 1 BAC A GRAISSE + POSTE DE RELEVAGE
- CURAGE ENTREE/SORTIE

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS :

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien du bac a graisse	1	200,77	200,77
TOTAL H.T.				200,77
T.V.A. a 20,00%				40,15
TOTAL T.T.C.En EURO				240,92

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.



Ecole ST JEAN DE LACROIX

11 rue de la CROIX
29480LE RELECQ KERHUON

Objet : relance

Le 07/03/2025

Madame, monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part, nous constatons que la facture citée ci-dessous n'a pas été réglée:

Date	N° de facture	Montant dû		
18/09/2024	4090172	234.36		
	Total dû	234.36€		

Comptant sur votre diligence pour régulariser la situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maryline STEPHAN
Service facturation
secretariat@ouestae29.fr

DIRINON, Le 01 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Cher Client,

Nous avons subi, au cours de l'année 2024 dans la continuité de 2023, une augmentation non négligeable de nos charges d'exploitation.

Compte tenu de l'augmentation pondérée des coûts du carburant, la difficulté d'approvisionnement continue de pièces détachées liée à l'entretien de la flotte de véhicules, et le coût de traitement important et en continu des déchets en centre agréée, ceci nous contraint à revaloriser également les salaires, l'ensemble pesant sur les charges globales de l'entreprise.

De ce fait, nous vous informons de l'application de la revalorisation tarifaire de 2.8 %, à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Comptant sur votre compréhension, et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité en partenariat, nous nous efforcerons d'optimiser nos services, et notre réactivité à votre égard.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses sincères salutations.

Laurent CARIOU
Directeur d'Agence

